

État financier des recettes et dépenses de

**UNIVERSITÉ
MÉTROPOLITAINE DE
TORONTO**
CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Et le rapport des vérificateurs indépendants à ce

sujet. Période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024



Page |

KPMG LLP

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite
1 400 Vaughan, ON L4K 0J3
Canada
Téléphone 905 265 5 900
Téléc. 905 265 6390

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de l'Université métropolitaine de Toronto et au ministère de l'Emploi, du Développement des ressources humaines et du Travail

Rapport sur l'audit de la déclaration

Opinion :

Nous avons vérifié l'état des recettes et des dépenses du Centre des Compétences futures de l'Université métropolitaine de Toronto (l'entité) pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, qui a donné lieu à un excédent des recettes sur les dépenses de 13 341,825 \$, ainsi que les notes afférentes à l'état, y compris un résumé des principales méthodes comptables (ci-après dénommé « l'état »).

À notre avis, l'état ci-joint mentionné est préparé, dans tous ses aspects importants, conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des accords modificatifs signés le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section "**Responsabilités des vérificateurs pour l'audit de la déclaration**" de notre rapport d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit de la Déclaration au Canada et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points essentiels - Cadre de présentation des rapports financiers

Nous attirons l'attention sur la note 1 de l'état, qui décrit le cadre de rapport financier applicable et l'objectif de l'état.

Par conséquent, la déclaration peut ne pas convenir à une autre fin.

Notre opinion est inchangée en ce qui concerne cette question.



KPMG LLP, une société à responsabilité limitée de l'Ontario et un cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets membres indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société anglaise privée limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à

KPMG LLP
Page |

Responsabilités de la direction à l'égard de la déclaration

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des accords modificatifs signés le 26 mars 2019 et le 28 août 2019, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités des vérificateurs pour l'audit de la déclaration

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que la déclaration dans son ensemble est exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et d'émettre un rapport d'audit incluant notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement acceptées au Canada permettra toujours de détecter une anomalie importante lorsqu'elle existe.

Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de la déclaration.

Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification.

Nous avons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans la déclaration, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.

- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des renseignements connexes fournis par la direction.
- Communiquer avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.



Page |

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Conformément aux instructions du ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, nous déclarons que l'excédent des recettes sur les dépenses, qui s'élève à 13 341 825 dollars, est constitué des éléments suivants, déclarés par l'entité dans l'état :

- Le total des recettes s'élève à 83 243 098 \$ et comprend les éléments suivants :
 - Le financement du ministère reçu s'élève à 72 726 754 \$.
 - Intérêts perçus s'élevant à 51 453 \$.
 - Contribution en nature de l'institution, d'un montant de 10 436 491 \$.
 - · Autres contributions en nature s'élevant à 28 400 \$.
- · Les dépenses totales s'élèvent à 69 901 273 \$ et comprennent les éléments suivants :
 - · Total administratif s'élevant à 1 020 740 \$.
 - · Le capital total s'élève à 27 153 \$.
 - · Les coûts directs totaux s'élèvent à 58 388 489 \$.
 - · Total des contributions en nature s'élevant à 10 464 891 \$.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables agréés, Vaughan,

Canada

28 juin 2024

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

État des recettes et des dépenses

Période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Recettes :	
Financement du ministère	72 726 754 \$
Intérêts perçus	51 453
Contributions en nature de l'institution	10 436 491
Autre contributions en nature	28 400
	<hr/>
	83 243 098
Dépenses :	
Coordonnatrice des services administratifs	1 020 740
Capital	27 153
Directes :	
Salaires du personnel	9 333 032
Projet	11 869 140
Sous-projets	37 186 317
	<hr/>
	58 388 489
En nature :	
Salaires du personnel	236 222
Coûts directs	9 010 070
Co-requérants (Magnet)	1 190 199
Autres	28 400
	<hr/>
	10 464 891
	<hr/>
	69 901 273
Excédent des recettes sur les dépenses	<hr/>
	13 341 825 \$

Voir les notes jointes sur l'état des recettes et des dépenses.

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

Remarques sur l'état des recettes et des

Période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

1. Base de la comptabilité :

L'état des revenus et des dépenses du Centre des Compétences futures (la déclaration) est préparé conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B - Dispositions financières de l'accord entre l'entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail signé le 7 décembre 2018, et des accords modificatifs signés le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

L'accord précise que la déclaration doit être préparée d'une manière conforme aux principes comptables généralement acceptés. La direction de l'Université métropolitaine de Toronto a interprété les principes comptables généralement reconnus comme étant conformes aux principes de comptabilisation et d'évaluation de la Partie III du Manuel des comptes professionnels agréés du Canada - Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif portant spécifiquement sur les produits et les charges, et non aux principes de présentation ou à la présentation de tous les états financiers et des informations connexes par voie de notes requises pour un ensemble complet d'états financiers.

L'objectif de cette déclaration est de permettre à l'entité de respecter son obligation envers le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Par conséquent, la déclaration peut ne pas convenir à une autre fin.

2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Recettes :

Le financement du ministère relatif au Centre des Compétences futures (le "Centre") est comptabilisé lors de la réception du financement au cours de la période.

(b) Dépenses :

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses liées aux sous-projets sont encourues lorsque les versements sont effectués aux promoteurs du projet.

Tout recouvrement de dépenses liées à des sous-projets est comptabilisé en déduction des dépenses liées à des sous-projets lorsque les montants sont connus.

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

Remarques sur l'état des recettes et des

Période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Remarques sur l'état des recettes et des dépenses (suite)

Période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite) :

(c) Contributions en nature :

Les contributions en nature et autres contributions en nature du Centre ne sont comptabilisées que lorsque leur juste valeur peut être raisonnablement estimée.

(d) Utilisation d'estimations :

La préparation de l'état exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Solde cumulé du projet :

Au 1^{er} avril 2023, le projet du Centre des Compétences futures de l'Université métropolitaine de Toronto avait un excédent reporté d'ouverture de 12 221 216 \$, qui représente l'excédent cumulé des revenus sur les dépenses pour la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2023.

Solde reporté de la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2023	\$ (12 221 216)
Excédent des recettes sur les dépenses au cours de la période	13 341 825 \$
Solde cumulé du projet au 31 mars 2024	1 120 609 \$

4. Contributions en nature du promoteur :

Les contributions en nature des promoteurs comprennent la valeur des coûts non monétaires déclarés par les promoteurs. La direction obtient la valeur de ces contributions en se basant sur les déclarations vérifiées des promoteurs. Le montant total déclaré au Centre pour la période est de 30 195 581 \$ (non audité).